Vos choix d'acquittement du Nortel Managerial Pension Plan

Dernière participation au Nortel Managerial Pension Plan <u>au Québec</u>

Questions importantes à considérer

Segal Group

Copyright © 2016 by The Segal Group, Inc. All rights reserved.

Avertissements

- L'information contenue dans la présentation a été généralisée et peut comprendre des exceptions. **Il est fortement recommandé de solliciter les conseils d'un expert professionnel avant de prendre toutes décisions.**
- Vos choix d'acquittement dépendent de l'endroit où vous avez travaillé pour la dernière fois en vertu du Nortel Negotiated Pension Plan. Cette présentation se destine aux participants du **Québec** seulement.
- Les présentateurs et leurs employeurs renient toute responsabilité à l'égard de vos décisions ou des résultats de ces décisions.

Risques

- Selon des recherches académiques, les retraités qui n’ont pas une rente viagère garantie s’inquiètent d’épuiser leur épargne; ils dépensent donc moins et lèguent une partie de leur fond de retraite à leurs survivants, sous forme de prestation de décès.
- Si vous décidez de prendre des risques en espérant obtenir un meilleur rendement, assurez-vous d’avoir un plan d’urgence si les événements ne se déroulent pas comme vous l’aviez prévu.
- Ne songez pas à considérer de gagner à la loterie dans la planification de votre retraite.

Choix d'acquittement pour les retraités du Nortel Negotiated Pension Plan

1. **Rente indexée (assureur)**
   - Mensualités pour la vie, qui augmentent chaque année selon les dispositions du régime (consultez votre relevé personnalisé transmis par Morneau Shepell)
   - Aucune possibilité de planification de votre patrimoine
   - Seulement offert si votre rente Nortel était indexée au départ
   - Estimation du montant mensuel seulement. Le montant mensuel définitif est fonction du ratio de capitalisation final

2. **Rente non indexée (assureur)**
   - Mensualités fixes pour la vie (consultez votre relevé personnalisé transmis par Morneau Shepell)
   - Estimation du montant mensuel seulement. Le montant mensuel définitif est fonction du ratio de capitalisation final
   - Avec le temps, l'inflation érodera le pouvoir d'achat de votre montant initial plus élevé
   - Il est anticipé que les facteurs de rajustement actuariels seront attrayants comparés à la rente indexée

Votre choix d'acquittement est une décision très importante. Après avoir rempli et retourner vos formulaires, vous ne pourrez pas modifier votre décision.

Choix d'acquittement pour les retraités du Nortel Negotiated Pension Plan

3. Rente indexée administrée par la RRQ

- Mensualités indexées de la RRQ avec rajustements mineurs pour ceux qui ont moins de 60 ans (consultez votre relevé personnalisé transmis par Morneau Shepell)
- Sinon, similaire à la rente non indexée administrée par la RRQ

4. Rente non indexée administrée par la RRQ (Régie des rentes du Québec)

- Mensualités fixes de la RRQ (consultez votre relevé personnalisé transmis par Morneau Shepell)
- Le montant est déterminé selon les calculs de la RRQ mais devrait être identique au choix d'une rente d'un assureur
- Avec le temps, l'inflation érodera le pouvoir d'achat de votre montant initial augmenté
- La RRQ, à son gré, peut transférer l'obligation à un assureur en tout temps dans un délai maximal de 10 ans à compter de la date de début du service de la rente. Le montant restera alors le même ou il sera bonifié si les conditions du marché le permet

Votre choix d'acquittement est une décision très importante. Après avoir rempli et retourné vos formulaires, vous ne pourrez pas modifier votre décision.

Choix d'acquittement pour les retraités du Nortel Negotiated Pension Plan

5. Transfert d'un paiement unique dans un compte immobilisé

- Un seul paiement forfaitaire
- Équivalence actuarielle de la valeur de votre rente
- Peut avoir des incidences fiscal en vertu des lois actuelles
- Au décès, le solde des fonds fait partie de votre patrimoine

Votre choix d'acquittement est une décision très importante. Après avoir rempli et retourné vos formulaires, vous <u>ne pourrez pas</u> modifier votre décision.

Choix d'acquittement pour les non-retraités du Nortel Negotiated Pension Plan

- **Transfert d'un paiement unique dans un compte immobilisé**
  - Un paiement unique transféré dans un compte immobilisé en votre nom (exception – petits montants)
  - Peut avoir des incidences fiscal en vertu des lois actuelles
  - Ceux admissibles à une rente non réduite pourront transférer le montant à la RRQ qui vous versera une rente indexée ou non indexée à des termes similaires à ceux indiqués pour les retraités (mais le calcul du montant sera différent)

Le montant transféré dans un compte immobilisé sera presque toujours moins élevé que celui dont vous auriez besoin pour vous acheter la même rente auprès d'un assureur.

Votre choix d'acquittement est une décision très importante. Après avoir rempli et retourner vos formulaires, vous <u>ne pourrez pas</u> modifier votre décision.

Avant d'effectuer votre choix d'acquittement, songez à…

Avez-vous bien planifié les imprévus de la vie à la retraite?

- **Vous avez déjà dû rajuster vos dépenses quotidiennes à votre rente réduite**
- **Autres « chocs » financiers à considérer dans votre planification :**
  - Coûts des soins de santé (frais dentaires, médicaments sur ordonnance, soins de longue durée)
  - Réparations résidentielles (nouveau toit, etc.)
  - Aide financière aux enfants (perte d'emploi, etc.)
- **Décès du conjoint ou séparation pouvant couper le revenu ou augmenter les coûts**
- **Planifiez comment vous allez pallier à ces surprises**

La plus grande surprise serait de vivre vos années de retraite sans surprise financière.

Avant d'effectuer votre choix d'acquittement, songez à…

Quel choix correspond le mieux à votre situation financière?

- **Si vos prestations en provenance du Nortel Managerial Pension Plan sont votre principale source de revenu de retraite, vous pourriez songer différemment à cette source de revenu que si vous aviez d'autres actifs et des revenus de retraite.**

- **Si vous avez d'autres actifs, déterminez le choix qui correspond le mieux à vos besoins :**
  - Un revenu mensuel régulier (le choix de la rente traditionnelle) ou…
  - Un paiement unique que vous pouvez investir (transfert dans un compte immobilisé)

Avant d'effectuer votre choix d'acquittement, songez à…

Votre santé, la santé de vos parents et de vos grands-parents.

- **Votre compte immobilisé est calculé selon l'espérance de vie moyenne**
  - **Espérance de vie plus longue qu'anticipée :** Si vous (ou votre conjoint si vous avez une rente réversible) vivez plus longtemps que la moyenne des gens, il est plausible que votre compte immobilisé ne sera pas suffisant (en présumant que vous effectuez des retraits au même rythme qu'une rente)
  - **Espérance de vie plus courte qu'anticipée :** Si votre espérance de vie combinée à celle de votre conjoint est moins longue qu'anticipée, vos mensualités de rente vaudront peut-être moins que le compte immobilisé
  - **Facteurs d'espérance de vie**
  - Votre santé
  - Les antécédents de santé de votre famille
  - Vos habitudes de vie
  - Vos soins médicaux
  - Votre chance

Le fait de vivre 10 ans ou 35 ans de plus est votre principal facteur de décision.

Avant d'effectuer votre choix d'acquittement, songez à…

Avez-vous bon espoir de pouvoir gérer votre argent?

- **Avec un compte immobilisé :**
  - Vous assumez la responsabilité d'investir et de gérer ces fonds pendant le reste de votre vie
  - Après votre décès, votre conjoint survivant prend la relève pendant le reste de sa vie
  - Vous pouvez toujours acheter une rente plus tard, mais les rentes individuelles peuvent être très coûteuses

En qui avez-vous confiance?

- **Vous devriez solliciter les conseils financiers et en placements d'un expert, mais :**
  - Assurez-vous que le conseiller n'a aucun intérêt sur le résultat de votre décision (demandez-lui s'il reçoit des commissions ou des paiements sur vos placements)
  - Ont-ils leurs intérêts ou les vôtres à coeur?

Il peut être tentant de contrôler une grande somme d'argent, mais en assurer la durabilité peut être un défi de taille.

Avant d'effectuer votre choix d'acquittement, songez à…

« Rien n'est gratuit » – faites vos devoirs

- **Institutions qui offrent des fonds communs de placement :**
  - Demandent des honoraires pour investir et gérer vos fonds
  - Peuvent exiger des frais supplémentaires à l'achat ou à la vente des unités
- **Examinez l'information sur les frais exigés par les fonds de placements dans lesquels vous voulez investir**
- **Les conseillers financiers demandent des honoraires pour fournir des conseils de placement**
- **Les rentes comportent aussi un coût implicite intégré à votre rente mensuelle**
- **Demandez aux conseillers de vous divulguer :**
  - Quels sont tous les frais associés aux placements qu'ils suggèrent?
  - Quels sont les risques et les rendements des placements suggérés?
  - Quel a été le rendement du fond sur un, cinq et 10 ans, et depuis sa prise d'effet?
  - Quels sont les frais annuels pour gérer les fonds ou effectuer des transactions?

Songez aux frais des placements dans un compte immobilisé. Les frais cachés peuvent grandement réduire les taux de rendement et la valeur de votre compte.

Avant d'effectuer votre choix d'acquittement, songez à…

Comment envisagez-vous le risque?

- **Les placements entraînent des gains et des pertes**
  - Êtes-vous disposé émotivement (et financièrement) à résister *aux hauts et aux bas* et *aux bas et aux hauts* du marché?
  - **Par exemple,** cinq années consécutives de pertes suivies de cinq années consécutives de gains produiront un résultat beaucoup plus pauvre que le contraire. Pouvez-vous accepter cette conjoncture?

Il faut avoir des compétences pour investir un compte immobilisé et aussi beaucoup de chance.

Avant d'effectuer votre choix d'acquittement, songez à…

Et vos héritiers?

- **Rente réversible au conjoint ou rente garantie 10 ans :**
  - Prévoit une série de paiements si votre conjoint survivant à la retraite vous survit (ou si la période garantie n'est pas terminée, selon le cas)
  - Votre rente mensuelle a été réduite pour prévoir cette série de paiements
  - À votre décès et au décès de votre conjoint ou à la fin de la période garantie, selon le cas, le service de la rente prend fin
- **Compte immobilisé :**
  - Un compte immobilisé bien administré pourrait vous permettre de laisser un legs financier à vos héritiers
  - À votre décès, le solde de votre compte immobilisé peut être transféré à votre conjoint survivant, à vos bénéficiaires désignés ou à vos ayants droit
- **Et les impôts?**
  - Paiements de rente périodiques: imposés à la source
  - Compte immobilisé : les retraits sont imposés à la source et le rendement sur les placements continue de s'accumuler à l'abri de l'impôt

Un compte immobilisé peut être laissé à vos héritiers, si vous avez un solde à votre décès et au décès de votre conjoint. La rente s'éteint à votre décès et au décès de votre conjoint.

Avantages et inconvénients de la rente de retraite

Avantages	Inconvénients
Votre rente mensuelle ne peut s'épuiser avant vous.	Vous ne pouvez pas léguer vos fonds à vos enfants; les paiements cessent à votre décès (ou plus tard selon votre choix de rente).
Vous n'avez pas de décisions ou de responsabilités dans l'administration des placements.	Une rente mensuelle fixe n'évoluera pas de pair avec l'inflation. Une rente indexée en vertu des dispositions du régime évoluera, en partie, avec l'inflation.
Vous n'avez pas besoin de conseillers financiers qui pourraient ne pas avoir vos intérêts à coeur.	Votre rente mensuelle est fixe, avec ou sans l'indexation partielle du régime; vous ne pouvez pas modifier le montant de votre revenu.

Avantages et inconvénients du transfert à un compte immobilisé

Avantages	Inconvénients
Vous récoltez sur vos placements fructueux.	Vous assumez tous les risques sur les placements.
Vous pouvez être en mesure de laisser des fonds à vos enfants.	Vous pouvez être vulnérable face aux conseillers financiers qui n'ont pas vos intérêts à coeur.
Vous pouvez varier le montant du retrait annuel si vous le souhaitez (Les montants des retraits sont soumis à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et aux règlements provinciaux, et ils peuvent changer tous les ans).	Vos fonds peuvent s'épuiser avant vous.

Comparaison de la rente mensuelle au compte immobilisé

	Rente (mensuelle)	Compte immobilisé (paiement unique)
Votre revenu est-il garanti?	Oui	Non
Qu'arrive-t-il si vous vivez plus longtemps qu'anticipé?	Vous continuez de recevoir votre revenu de retraite.	Vous pouvez épuiser vos fonds.
Comment vos fonds sont-ils distribués?	Par une série continue de paiements mensuels pendant toute votre vie.	Par le transfert à un fond de placements duquel vous retirez un revenu selon vos besoins, et sous réserve des retraits maximaux et minimaux annuels prescrits chaque année.
Assumez-vous la responsabilité de vos placements?	Non	Oui
Qu'arrive-t-il en cas de baisse du marché ou de mauvaises décisions de placements?	Votre revenu mensuel ne change pas.	Vous pouvez subir une chute de revenu ou essuyer une perte sur vos placements.
Versez-vous des honoraires de gestion de placement ou d'autres frais?	Indirectement. Les frais sont intégrés au coût de la rente. (Le montant de rente indiqué dans votre relevé personalisé de Morneau Shepell est net de ces frais)	Oui, il peut y avoir plusieurs niveaux de frais versés aux conseillers ou aux fonds de placement.

Comparaison de la rente mensuelle au compte immobilisé

	Rente (mensuelle)	Compte immobilisé (paiement unique)
Vos fonds sont-ils protégés de l'inflation?	Non. (Une protection partielle si vous avez choisi une rente indexée, mais le montant initial est plus modeste).	Selon vos choix de placement; en contrepartie des efforts pour rester au pas de l'inflation. Vous devez accepter des rendements plus faibles ou un risque plus élevé sur les placements.
Pouvez-vous laisser des fonds à votre conjoint?	Oui, si vous choisissez la rente réversible ou la rente garantie 10 ans au moment de votre retraite. Si votre conjoint à la retraite vous survit, (ou que la période garantie n'est pas terminée), la totalité ou une partie de votre rente peut se continuer.	Oui, s'il reste des fonds au moment de votre décès, le solde du compte sera versé à votre conjoint survivant ou à un autre bénéficiaire désigné.
Pouvez-vous léguer des fonds à vos enfants?	Non	Oui, s'il reste des fonds au moment de votre décès et que vos enfants sont vos bénéficiaires désignés, le solde du compte leur sera versé.